

1913  
No. 1000  
Audience correctionnelle du 21 février 1913

Audience correctionnelle du 21 février 1913

Ministère Public contre Jean Louis Chazot, forgeron, Port-Vila,  
accusé de ~~contravention~~ à l'article 59 de la Convention de 1906.

L'an mil neuf cent treize et le vingt-et-un février à neuf heures du matin, le Tribunal Mixte composé de M.M. le Président Comte de Buena Esperanza; le Juge français Jean Colonna; le Juge britannique T.E. Rossby;

En présence de M. le Procureur Comte d'Andino; M. Beugel, greffier, tenant la plume;

Statuant en matière de simple police, en premier et dernier ressort, après en avoir délibéré, a rendu le jugement suivant:

Le Tribunal Mixte:

Oui la lecture des pièces du dossier et du procès-verbal; le contrevenant en ses dénégations;

Oui le témoin assermenté *Bolambula (Maïwo)* en ses déclarations;

Oui le Ministère Public en ses réquisitions; M. J. Coursin, pour Chazot, en ses moyens de défense;

Attendu que des débats résulte preuve suffisante que Chazot a, le 23 Décembre 1912, vendu de la boisson alcoolique à l'indigène *Bolambula*; fait prévu et puni par les articles 59 et 61 de la Convention du 20 Octobre 1906, ainsi conçus:

Art. 59: "...il sera interdit dans l'Archipel des Îles Hébrides ...de vendre ou de livrer aux indigènes, de quelque façon et sous quelque prétexte que ce soit, des boissons alcooliques. 2. ..."  
Art. 61: "1. Les infractions aux articles ...59...ci-dessus commises par les non-indigènes seront punies d'une amende de 5 fcs à 500 fcs et..."

Attendu, en outre, que Chazot qui a été plusieurs fois condamné pour des faits similaires au présent est en état de récidive légale;

Par ces motifs:

Condamne Chazot en cent cinquante francs d'amende et en tous frais et dépens.

Ainsi fait, juge et prononce, les jour,  
mois et an que dessus. Par le Tribunal Mixte  
le President, le Juge francais, le Juge bri-  
tannique, qui ont signe avec le Greffier.

Le President:

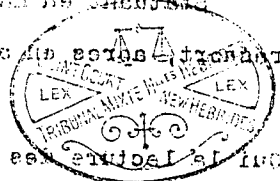
*[Signature]*

Le Juge britannique:      Le Greffier:      Le Juge francais:

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*



*[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*